

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 4 novembre 2021

Date de convocation : 25 octobre 2021
Date d'affichage : 25 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEZEL, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Eve MAUREL, Mylène GARCIN à Catherine SERRA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Anne-Marie DAUPHIN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Nicolas SALERNO,

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-103
Répartition de l'actif et du passif du SIAE

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5212-33 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 du conseil syndical du SIAE autorisant Monsieur le Président du conseil syndical à demander la dissolution du syndicat ;

Vu la délibération de COTELUB n°2021-059 du 22 juillet 2021 sollicitant la dissolution du SIAE ;

Vu la délibération de la Métropole Aix Marseille du 4 juin 2021 sollicitant la dissolution du SIAE ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB et la Métropole Aix Marseille ont délibéré pour solliciter la dissolution du SIAE dont elles sont les deux uniques membres.

Cette dissolution implique une répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les deux EPCI.

Le document annexé détaille cette répartition.

En outre, le SIAE est bénéficiaire d'une déclaration d'intérêt général (DIG) sur l'ensemble de l'Eze. COTELUB est la principale concernée par cette DIG et souhaite qu'elle soit transférée par la Préfecture à l'occasion de la dissolution du syndicat.

Par la suite, COTELUB et la Métropole contractualiseront afin que les travaux, objet de la DIG, sur le territoire de Pertuis puissent être réalisés.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De valider la répartition de l'actif et du passif du syndicat selon le document annexé ;
- De demander à la préfecture le transfert de la DIG à COTELUB ;
- De l'autoriser à signer les documents et accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **De valider** la répartition de l'actif et du passif du syndicat selon le document annexé ;
- **De demander** à la préfecture le transfert de la DIG à COTELUB ;
- **De l'autoriser** à signer les documents et accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

